

42.—Soumise une communication de M. Walter F. Lman, demandant un service d'eau temporaire pour les fins de la construction d'une maison, sur la propriété Redpath Crescent.

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef.

43.—(19164) Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef, concernant les améliorations demandées pour le service de tramways dans le quartier Emard.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant de déléguer quelques-uns des membres du Conseil auprès du Bureau des Commissaires pour continuer l'étude du rapport des ingénieurs de la Ville, concernant la question des tramways, et faire rapport au Conseil.

Il est en outre,

Résolu: D'informer M. l'échevin Dubois que le service qu'il demande pour le quartier Emard sera étudié par la Commission conjointe ci-dessous mentionnée.

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 22 mai 1914, a.m.

Son Honneur le Maire, Président; MM. Hébert et Côté, Commissaires.

1.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: Vu que les travaux de construction de la conduite de raccordement entre le canal Lachine et le "plant" de stérilisation de la Cité sont terminés, et qu'il est du plus grand intérêt pour la Cité de mettre à l'essai sans délai ledit raccordement.

Vu que les analyses et essais auxquels il a été procédé par l'analyste du Département de l'Aqueduc ont établi que l'eau du canal, traitée par l'hypochlorite de chaux dosé en conséquence peut être rendu potable sans danger pour la santé publique au même degré que celle actuellement fournie par la conduite latérale de l'Aqueduc, et que la dose d'hypochlorite de chaux à employer pour ce traitement ne donnera aucun goût perceptible.

Qu'en conséquence, il soit donné ordre à l'Ingénieur en Chef de procéder immédiatement à cet essai pour une durée de deux ou trois jours.

Que par mesure ultime de précaution, ou plutôt pour ôter toute crainte, les citoyens soient invités à faire bouillir l'eau pour les fins d'alimentation.

Qu'il soit également demandé à M. Marceau, Ingénieur en Chef des Canaux, de vouloir bien faire cesser, durant cet essai, le dragage du canal, en amont de la prise d'eau.

2.—(17516) Soumis un rapport du Département en Loi, demandant l'autorisation d'engager un certain nombre d'experts en immeubles, pour combattre les prétentions des demandeurs dans l'action prise par M. A. J. H. Saint-Denis, en contestation du rôle d'évaluation.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'approuver ledit rapport et de nommer MM. W. Ogilvie, J. Bumbray, Séguin, Rémi Gohier, Jules Clément et T. Charpentier, pour agir en ces causes.

M. le Commissaire Ainey prend son siège.

3.—(20191) Soumis un rapport du Département en Loi, recommandant de payer le montant du jugement rendu par la Cour Supérieure et confirmé par la Cour de Révision, dans une cause portant le No 2630, des dossiers de la Cour Supérieure, (Wilfrid Méthot vs La Cité de Montréal), ainsi que les frais jusqu'à date, savoir:

42.—Submitted a communication from Mr. Walter E. Lyman, asking for a temporary water service for the purpose of erecting a house on the Redpath Crescent property.

On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the same be referred to the Chief Engineer for a report.

43.—(19164) Submitted a report from the Chief Engineer, concerning the improvements of the tramway service in Emard Ward.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that some of the members of the Council be delegated to confer with the Board of Commissioners, in order to resume consideration of the report of the City engineers concerning the tramway question and report to Council.

It was furthermore

Resolved: That Ald. Dubois be informed that the service asked by him for Emard Ward will be considered by the above mentioned joint Committee.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.

* * *

Report of meeting held on the 22nd May 1914, a.m.

Present: His Worship the Mayor, in the chair, and Messrs. Hébert and Côté, Commissioners.

1.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert,

Whereas the construction of the connecting conduct between the Lachine Canal and the sterilization plant of the City are completed and it is in the City's interest to test without delay said connection;

Whereas the analysis and the tests which the Analyst of the Water Department has done, have shown that the water coming from the canal, treated with a sufficient dose of chloride of lime, can be drinkable without any danger for public health to the same extent as that now supplied by the lateral conduit of the Aqueduc, and that the dose of chloride of lime to use for such treatment will not give any perceptible taste.

It was therefore

Resolved: That the Chief Engineer be ordered to proceed immediately with said test, for two or three days.

That, as a further precautionary measure, or rather in order to remove any fear, the citizens are invited to boil their water for drinking purposes.

That Mr. Marceau, chief Engineer of Canals, be requested to cease, during said test, the dredging of the canal above the water intake.

2.—(17516) Submitted a report from the Law Department, asking for authorization to engage a certain number of real estate experts, in order to oppose the contentions of the plaintiffs in the case taken by Mr. A. J. H. St-Denis, contesting the assessment roll.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To concur in said report and to appoint Messrs. W. Ogilvie, J. Bumbray, Séguin, Rémi Gohier, Jules Clément and T. Charpentier to act in said cases.

Commissioner Ainey took his seat.

3.—(20191) Submitted a report from the Law Department, recommending that the amount of the judgment rendered by the Superior Court and confirmed by the Court of Review in a case bearing No. 2630 of the records of the Superior Court (Wilfrid Méthot vs. the City of Montreal), be paid as well as the costs up to date, to wit: